



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 3 février 2025 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau et Eric Fafard

**ABSENTE** : Monsieur le conseiller William Scott et Madame la conseillère Claudette Dupras

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2025-02-029** Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau  
appuyé par monsieur Michel Lesage  
et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025

**2025-02-030** Il est proposé par monsieur Eric Fafard  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y avait personne présente dans la salle donc aucune question n'a été posée.

### 5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

### 6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 janvier dernier.

## 7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### 7.1 La Ressourcerie des Frontières – entente pour 2025-2026

**CONSIDÉRANT QUE** la Ressourcerie des Frontières propose de renouveler son entente avec chacune des municipalités participantes pour le service de collecte, de transport, de dépôt et de traitement des encombrants pour les années 2025 et 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ressourcerie détourne de l'enfouissement la grande majorité des objets qu'elle collecte en favorisant dans l'ordre, le réemploi, le recyclage et la valorisation, aidant la Municipalité à atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec dans sa politique de gestion des matières résiduelles et son plan d'action;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente prévoit une tarification annuelle, calculée ainsi :

- pour l'année 2025, un montant annuel de 11,050\$, taxes en sus, calculé selon la pondération des tonnes récupérées en 2021-2022-2023, soit 17 tonnes en date du 30 juin 2024, au taux de 650 \$/tonne;
- pour l'année 2026, le montant annuel sera déterminé en date du 30 juin 2025; il sera calculé selon la pondération des tonnes récupérées en 2022-2023-2024, au même taux;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total à être payé par la Municipalité d'Ogden pour l'année 2025 sera payable en six (6) versements égaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de l'entente convenant des coûts et des modalités.

**2025-02-031 Il est proposé par** monsieur Eric Fafard  
**appuyé par** monsieur Michael Sudlow  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden désire continuer son entente avec la Ressourcerie pour le service de collecte, de transport, de dépôt et de traitement des encombrants pour les années 2025-2026.

**QUE** les montants payables par la Municipalité d'Ogden pour les services de la Ressourcerie sont tels que mentionnés ci-haut.

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

**ADOPTÉE**

### 7.2 Conférence sur les plantes indigènes

**CONSIDÉRANT QU'**il est proposé qu'une conférence intitulée « Plantes indigènes : Clé de voûte de la biodiversité » ait lieu à l'hôtel de ville d'Ogden prochainement et que ce soit offerte gratuitement aux citoyens d'Ogden;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix chargé par le conférencier de la compagnie Akène Culture Forestière est de 250.00\$ plus frais de déplacement de 229.60\$, taxes en sus;

**2025-02-032 Il est proposé par** monsieur Eric Fafard



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**appuyé par** monsieur Michel Lesage  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la dépense maximale de 479.60\$ taxes en sus, pour le conférencier qui donnera la conférence sur les plantes indigènes à l'hôtel de ville d'Ogden.

**QUE** cette dépense sera payée par le poste « Environnement – Campagnes éducation ».

**ADOPTÉE**

### 8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

#### 8.1 Dépôt du décompte progressif no. 4 pour le projet des travaux de voirie locale sur le chemin Cedarville

La secrétaire d'assemblée dépose le décompte progressif no. 4 pour le projet des travaux de voirie locale sur le chemin Cedarville. Copie du décompte progressif no. 4 a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### 8.2 Échéancier de réalisation pour finir le projet des travaux de voirie locale sur le chemin Cedarville

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ogden a été accordée une aide financière sous le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet Redressement (Dossier no. KDC94224) en vertu d'une lettre d'annonce de la ministre des Transports et de la Mobilité durable datée du 4 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**une des conditions d'octroi de cette aide financière stipulée dans la convention d'aide financière signée par la ministre des Transports et de la Mobilité durable et la Municipalité d'Ogden, est de faire réaliser les travaux à l'intérieur d'une période de douze (12) mois à partir de la date de la lettre d'annonce de la ministre ou, de reconformer à la ministre par résolution de son conseil, si les travaux n'ont pu être achevés à l'intérieur de cette période, son intention de terminer les travaux autorisés selon un nouvel échéancier de réalisation, lequel ne peut excéder un délai de vingt-quatre (24) mois à partir de la date figurant sur la lettre d'annonce de la Ministre;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ogden confirme que les travaux de voirie locale sur le chemin Cedarville financés par cette aide financière sont à 95% terminés mais qu'ils n'ont pu être achevés à l'intérieur de la période de douze (12) mois, vu qu'il reste un 5% des travaux à compléter;

**2025-02-033 Il est proposé par** monsieur Michael Sudlow  
**appuyé par** monsieur Michel Lesage  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil reconferme au ministre des Transports et de la Mobilité durable que la Municipalité d'Ogden a l'intention de terminer les travaux autorisés dans le dossier no. KDC94224, soit le 5% des travaux à compléter, et que le nouvel échéancier de réalisation sera avant le 4 décembre 2025, donc avant l'expiration du délai de vingt-quatre (24) mois à partir de la date de la lettre d'annonce de la ministre, tel que permis par les conditions d'octroi énumérées dans la convention d'aide financière et la lettre d'annonce de la ministre.

**ADOPTÉE**

#### 8.3 Achat d'équipements pour le camion municipal



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**CONSIDÉRANT QU'**il serait bénéfique que des équipements soient achetés pour le camion municipal, soit deux (2) boîtes à outils et des marchepieds, au coût total de 1,965.97\$, taxes en sus;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dépense est prévue au plan triennal d'immobilisations pour l'année 2025;

**2025-02-034 Il est proposé par** monsieur Eric Fafard  
**appuyé par** monsieur Michel Lesage  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise l'achat des équipements pour le camion municipal, soit deux (2) boîtes à outils et des marchepieds, au coût total de 1,965.97\$, taxes en sus.

**QUE** cette dépense sera payée par le fonds de roulement de la Municipalité, tel que prévu au budget 2025.

**ADOPTÉE**

### 9. FINANCES

#### 9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 3,415.64\$ et les salaires s'élèvent à 13,697.20\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 17,112.84\$.

**2025-02-035 Il est proposé par** monsieur Gilbert Boileau  
**appuyé par** monsieur Michael Sudlow  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

#### 9.2 Listes des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 11,518.92\$;

**2025-02-036 Il est proposé par** monsieur Eric Fafard  
**appuyé par** monsieur Michel Lesage  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la liste des comptes à payer au 3 février dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et greffière-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

---

### 10. ADMINISTRATION

#### 10.1 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire

**CONSIDÉRANT QUE** les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis 20 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image et l'attractivité régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le chômage et l'inactivité, ainsi que plusieurs problèmes sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

**CONSIDÉRANT QUE** les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences individuelles du décrochage scolaire sont nombreuses sur la santé physique et mentale, sur les comportements sociaux, sur l'employabilité et sur la productivité au travail;

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, à savoir que le coût économique du décrochage scolaire en Estrie est estimé entre 32,949\$ et 43,811\$ par décrocheur, représentant un total de 1,14 à 1,54 milliard de dollars pour la région chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encre 18.2% de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2021-2022);

**CONSIDÉRANT QUE** pour garantir le dynamisme de notre région, la prospérité de nos entreprises et la pleine participation de nos citoyens à l'économie de l'Estrie, il est crucial de poursuivre les efforts de mobilisation autour de la réussite éducative;

**CONSIDÉRANT QUE** la réussite éducative n'est pas un enjeu qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

**CONSIDÉRANT QUE** REUSSIR organise, du 10 au 14 février 2025, la 16<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « La persévérance fait toute la différence! ». Cette édition 2025 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2025-02-037

**Il est proposé par** monsieur Michael Sudlow  
**appuyé par** monsieur Gilbert Boileau  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden proclame les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2025 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à :

- Appuyer REUSSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité d'Ogden pour leur persévérance scolaire.
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.
- Participer au Jeudi PerséVERT le 13 février 2025, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire.
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible.
- Faire parvenir une copie de cette résolution à REUSSIR.

**ADOPTÉE**

### 10.2 Dons

2025-02-038

**Il est proposé par** monsieur Eric Fafard  
**appuyé par** monsieur Gilbert Boileau  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise le paiement des dons suivants:

Société d'agriculture du comté de Stanstead (exposition d'Ayer's Cliff).....	75\$
CAB Rediker.....	1,500\$
Musée Colby-Curtis.....	200\$
Memphrémagog Conservation Inc.....	500\$
Sentier Massawippi.....	650\$
Fondation de l'Hôpital Memphrémagog.....	1,600\$
Frontier Animal Society.....	2,500\$
Canton de Stanstead (Fête Nationale).....	150\$
Bibliothèque Haskell.....	800\$
Phelps Helps.....	2,500\$
Cercle des Fermières de Stanstead.....	1,000\$
École secondaire la Ruche (pour gala méritas).....	100\$
Opération Nez Rouge.....	150\$
Borderline Players.....	250\$
Circuit des arts Memphrémagog (commanditaire bronze).....	125\$
Festimusik 2024.....	500\$
Cinéma Haskell.....	1,000\$
Border Club.....	100\$

**QU'**une contribution supplémentaire au montant de 1,200\$ soit octroyée à la bibliothèque Haskell.

**QU'**une contribution financière au montant de 1,635\$ soit octroyée à SCENE pour ses activités en 2025, dès présentation de sa reddition pour l'année 2024.



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### ADOPTÉE

#### 10.3 Mandat à l'évaluateur agréé pour services professionnels concernant l'estimation du coût de reconstruction à des fins d'assurances de l'hôtel de ville et du garage municipal

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu des rénovations faites à l'hôtel de ville récemment et donc il y a lieu de procéder à l'estimation du coût de reconstruction à des fins d'assurances de l'hôtel de ville et du garage municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les évaluateurs agréés Dufresne, Savary & Associés inc. offrent de faire cette estimation pour le prix de 1,800.00\$, taxes en sus;

**2025-02-039 Il est proposé par** monsieur Michel Lesage  
**appuyé par** monsieur Eric Fafard  
**et résolu à l'unanimité**

**DE** mandater Dufresne, Savary & Associés inc. pour établir la valeur ci-haut décrite, le tout pour un montant de 1,800.00\$, taxes en sus, suivant l'offre de service datée du 10 janvier 2025.

### ADOPTÉE

#### 10.4 Adoption du plan stratégique d'Ogden

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden a engagé la compagnie Espace Stratégies, après consultations auprès des citoyens, de produire un plan stratégique pour la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a reçu copie de ce plan stratégique quinquennale pour la Municipalité d'Ogden pour la période 2025-2030;

**2025-02-040 Il est proposé par** monsieur Michel Lesage  
**appuyé par** monsieur Eric Fafard  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil adopte le plan stratégique 2025-2030 de la municipalité d'Ogden.

### ADOPTÉE

#### 10.5 Mandat pour la préparation du plan directeur pour le terrain municipal

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ogden a l'intention de faire préparer un plan directeur visant à créer un espace accessible pour les citoyens locaux et régionaux sur le terrain municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Atelier Urbain offre de préparer ce plan directeur pour le prix de 20,794.40\$, taxes en sus;

**2025-02-041 Il est proposé par** monsieur Gilbert Boileau  
**appuyé par** monsieur Eric Fafard  
**et résolu à l'unanimité**





Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**DE** mandater Atelier Urbain pour préparer le plan directeur pour le terrain municipal pour un montant de 20,794.40\$, taxes en sus, suivant l'offre de service datée du 22 janvier 2025.

### ADOPTÉE

#### 10.6 Permanence de Mme Line Latour

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Line Latour a été engagée par la municipalité à titre d'agente de développement / chargée de projets et a commencé son travail le 7 novembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la période de probation de Mme Latour se termine en février 2025 et que le conseil doit maintenant décider de sa permanence;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil se trouve satisfait avec la qualité du travail effectué par Mme Latour;

2025-02-042

**Il est proposé par** monsieur Michel Lesage

**appuyé par** monsieur Eric Fafard

**et résolu à la majorité**, le conseiller monsieur Gilbert Boileau s'étant abstenu du vote

**QUE** le conseil accorde le poste permanent d'agente de développement / chargée de projets à madame Line Latour.

**QUE** cette permanence prenne effet immédiatement, soit le 3 février 2025.

### ADOPTÉE

#### 10.7 Dénonciation au Gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes);

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

2025-02-043

**Il est proposé par** monsieur Eric Fafard

**appuyé par** monsieur Michael Sudlow

**et résolu à l'unanimité**

**DE** demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de notre territoire, monsieur Gilles Bélanger.





OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

De transmettre également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

**ADOPTÉE**

### 10.8 Achat d'un ordinateur portable municipal pour le maire

**CONSIDÉRANT QU'**il serait bénéfique que le maire de la Municipalité d'Ogden dispose d'un ordinateur portable municipal qui pourrait être utilisé pour son travail municipal et correspondances;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût d'un ordinateur portable neuf est de 1,049.95\$, taxes en sus, d'après la proposition soumise par la compagnie Informatique ASR;

**2025-02-044 Il est proposé par** monsieur Eric Fafard  
**appuyé par** monsieur Michel Lesage  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise l'achat d'un ordinateur portable municipal pour le maire, au coût de 1,049.95\$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### 11. LOISIRS ET CULTURE

#### 11.1 Exploitation du poste de lavage et du stationnement pour la saison estivale 2025

La directrice générale communiquera prochainement avec M. Jean Marquis et M. Andy Palmer afin de leur demander s'ils sont intéressés à revenir gérer le poste de lavage et le stationnement au quai de Cedarville l'été prochain.

### 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 12.1 Demande au Ministère des Transports pour la réduction de la vitesse sur le chemin Griffin (route 247)

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ogden désire accroître la sécurité des usagers de la route et des propriétés longeant le chemin Griffin;

**CONSIDÉRANT QUE** la limite de vitesse sur tout le long du chemin Griffin (route 247) qui se trouve sur le territoire de la municipalité d'Ogden est présentement de 90 km/h;

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin Griffin est sinueux, parsemé de côtes à pente forte avec plusieurs exploitations agricoles en bordure et qu'il y a aussi beaucoup de cyclistes et de cerfs de Virginie présents sur ce chemin;

**CONSIDÉRANT QUE** la Sûreté du Québec a manifesté son accord que la limite de vitesse sur ce chemin soit baissée à 80 km/h;

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin Griffin appartient au Ministère des Transport du Québec (MTQ), étant la route 247;

**2025-02-045 Il est proposé par** monsieur Eric Fafard  
**appuyé par** monsieur Gilbert Boileau  
**et résolu à l'unanimité**



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**QUE** le Conseil demande au MTQ de procéder à la réduction de la vitesse du chemin Griffin (route 247) afin que celle-ci passe de 90 à 80 km/h, sur tout le long du chemin qui est situé sur le territoire de la municipalité d'Ogden.

### ADOPTÉE

#### 13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

##### 13.1 Adoption – Second projet de règlement no. 2025.02 d'amendement au règlement de zonage no. 2000-3

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Gilbert Boileau à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier projet de règlement no. 2025.02 d'amendement au règlement de zonage no. 2000-3 a été adopté lors de cette même séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** une assemblée de consultation pour expliquer ce projet de règlement a eu lieu le 3 février 2025;

**2025-02-046 Il est proposé par** monsieur Eric Fafard  
**appuyé par** monsieur Michel Lesage  
**et résolu à l'unanimité**

**QU'**il est résolu d'adopter le second projet de règlement no. 2025.02 d'amendement au règlement de zonage no. 2000-3.

**QUE** le présent second projet de règlement n° 2025.02 aura pour objet de permettre la modification d'une construction dérogatoire sans augmenter l'écart entre les normes applicables et la situation dérogatoire (article 19.2), et lorsque située dans la bande de 15-25 m dans un paysage naturel d'intérêt supérieur sous condition, et d'abroger la condition de délivrance d'un permis de construire à l'obligation dans certaines situations de verser une contribution à des fins de redevance pour fins de parc (article 90).

**QUE** copie du second projet de règlement est présentée et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### ADOPTÉE

#### 14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

##### 14.1 Divers dossiers

Aucun dossier n'a été mentionné.

##### 14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a mentionné qu'il a assisté à la rencontre du comité de sécurité publique.

#### 15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



OGDEN

Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

---

### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y avait personne présente dans la salle donc aucune question n'a été posée.

### 2025-02-047 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Michael Sudlow propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 7 minutes.

\_\_\_\_\_  
David Lépine  
Maire

\_\_\_\_\_  
Vickie Comeau  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*